

Principaux résultats des consultations sur la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation



support every child
reach every student



Ontario

Table des matières

Sommaire	3
Introduction : Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation.....	4
Consultations sur la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation.....	6
Organisation de ce rapport	7
1 ^{re} partie : Rétroaction des conseils scolaires sur les niveaux actuels de collaboration régionale8	
2 ^e partie : Rétroaction des conseils scolaires sur les possibilités et les difficultés liées à la mise en œuvre des quatre secteurs principaux de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation	10
2.1 Prestation flexible	10
2.2 Information, accueil, évaluation et aiguillage	13
2.3 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés.....	15
2.4 Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires	16
3 ^e partie : Thématiques communes.....	18
3.1 Incidences du financement	18
3.2 Géographie.....	19
3.3 Leadership.....	19
4 ^e partie : Points saillants régionaux	21
4.1 London	21
4.2 Barrie.....	21
4.3 Toronto.....	21
4.4 Ottawa.....	21
4.5 Thunder Bay.....	21
4.6 Conseils de langue française	22
Annexe A : Résumé de la réunion avec le Centre d'études indépendantes de TVO.....	23
Possibilités et difficultés liées à la mise en œuvre des quatre secteurs principaux de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation.....	23
Prestation flexible	23
Services intégrés d'information, d'accueil, d'évaluation et d'aiguillage	23
Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés.....	24
Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires à l'échelle régionale	24
Rétroaction sur la collaboration régionale	24

Sommaire

Des consultations régionales sur la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation ont eu lieu au début de l'année 2015 d'un bout à l'autre de l'Ontario. Approximativement 151 personnes provenant de 64 conseils scolaires de langue anglaise et de langue française des quatre coins de la province y ont participé. La discussion était centrée sur l'exploration d'une approche collaborative régionale pour la prestation des programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente par les conseils scolaires et axée sur les quatre secteurs principaux déterminés dans la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation :

1. Accès coordonné à l'échelle régionale à une prestation flexible des programmes et/ou des services d'éducation des adultes et d'éducation permanente du ministère de l'Éducation;
2. Services intégrés d'information, d'accueil, d'évaluation et d'aiguillage;
3. Reconnaissance des acquis (RDA) disponible à l'échelle régionale et appliquée de façon uniforme pour les élèves expérimentés;
4. Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires disponibles à l'échelle régionale pour les adultes.

Les consultations régionales auprès des conseils scolaires ont validé les principaux objectifs énoncés dans la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation et affirmé la nécessité de miser sur les pratiques prometteuses afin d'apporter des améliorations dans les principaux domaines liés à la prestation des programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente du ministère de l'Éducation.

Un certain nombre de thématiques communes ont été déterminées au cours des discussions dans le cadre des consultations, y compris le modèle de financement existant, qui n'est pas suffisamment adaptable pour les modes de prestation flexible requis afin de tenir compte des besoins complexes et des horaires des apprenants adultes, qui encourage la compétition plutôt que la collaboration entre les conseils scolaires et qui a des incidences sur les enjeux rattachés aux ressources. Une variation a été cernée dans les problèmes auxquels les conseils scolaires urbains sont confrontés par rapport aux conseils scolaires ruraux ou éloignés tout comme la nécessité d'accroître la professionnalisation de l'éducation des adultes en offrant des possibilités de perfectionnement professionnel pour les administrateurs et les instructeurs. Les participants à la consultation ont également souligné la nécessité d'un soutien et d'un engagement de la part des trois ministères subventionnaires afin d'améliorer les transitions des apprenants entre les programmes des trois ministères.

Les participants ont aussi été invités à faire des commentaires sur l'approche collaborative régionale proposée du ministère pour la prestation de programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente par les conseils scolaires. Les conseils scolaires ont indiqué qu'ils étaient favorables à une collaboration régionale afin de partager les pratiques prometteuses et d'accroître la visibilité de l'éducation des

adultes dans les conseils scolaires. Les participants ont également dit qu'ils étaient préoccupés par le processus de formation de partenariats, surtout quand la concurrence est forte entre les conseils scolaires, et qu'ils craignaient que les conseils scolaires perdent leur autonomie.

Introduction : Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation

La Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation vise à améliorer l'accès et les possibilités afin que les apprenants adultes puissent obtenir plus rapidement leur diplôme d'études secondaires ou respecter les conditions préalables pour poursuivre leurs études. La Stratégie soutient l'engagement pris dans la vision renouvelée de l'éducation du ministère de l'Éducation, *Atteindre l'excellence*, qui consiste à « faire en sorte que le système d'éducation des adultes offre un meilleur appui aux apprenants adultes qui veulent terminer leurs études secondaires et commencer des études ou une formation postsecondaires ou aller sur le marché du travail ».

La Stratégie comporte trois grands objectifs :

1. Améliorer les résultats des apprenants adultes afin d'encourager l'innovation et l'accessibilité du système par la collaboration ou la coordination et les partenariats entre les conseils scolaires à l'échelle régionale.
2. Favoriser davantage la prestation de programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente du ministère de l'Éducation qui sont flexibles et adaptés aux besoins des apprenants.
3. Améliorer les transitions des apprenants entre les programmes à crédits de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation et les programmes financés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) et le ministère des Affaires civiques, de l'Immigration et du Commerce international (MACICI).

Plus précisément, la Stratégie vise à améliorer l'accès et les possibilités pour les apprenants adultes en veillant à ce que tous les apprenants adultes dans toutes les régions de la province aient accès à des programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente du ministère de l'Éducation uniformes et de grande qualité. Afin d'atteindre cet objectif, le ministère de l'Éducation cherche à mettre sur pied la Stratégie grâce à une approche plus collaborative, c'est-à-dire à former des partenariats régionaux entre les conseils scolaires qui seraient initialement axés sur les améliorations dans quatre secteurs clés qui ont été déterminés dans la recherche et les examens réalisés au cours des dix dernières années :

1. Accès coordonné à l'échelle régionale à une prestation flexible des programmes et/ou des services d'éducation des adultes et d'éducation permanente du

- ministère de l'Éducation (p. ex., apprentissage électronique ou en mode hybride) qui conviennent le mieux aux besoins des apprenants adultes;
2. Services intégrés d'information, d'accueil, d'évaluation et d'aiguillage à l'échelle régionale pour faire en sorte que les apprenants soient dirigés vers le programme ou le service qui convient le mieux à leurs besoins;
 3. Reconnaissance des acquis (RDA) disponible à l'échelle régionale et appliquée de façon uniforme pour les élèves expérimentés qui travaillent à obtenir un diplôme d'études secondaires;
 4. Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires disponibles à l'échelle régionale pour les adultes qui travaillent à obtenir un diplôme d'études secondaires ou à satisfaire aux conditions préalables de l'admission aux études postsecondaires.

Consultations sur la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation

En décembre 2014, le ministère de l'Éducation a invité le directeur de l'éducation de chaque conseil scolaire à proposer jusqu'à trois administrateurs généraux de conseils scolaires afin de participer aux consultations régionales qui se sont tenues à London, à Barrie, à Toronto, à Ottawa et à Thunder Bay. Une consultation particulière pour les conseils scolaires de langue française a aussi eu lieu à Toronto. Les consultations se sont déroulées en février et en mars 2015. Approximativement 151 personnes provenant de 64 conseils scolaires de langue anglaise ou de langue française d'un bout à l'autre de la province y ont pris part, ce qui représente une participation de 89 % des conseils scolaires. Les participants se composaient notamment d'administrateurs de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente de conseils scolaires (surintendants, directeurs, directeurs adjoints et gestionnaires) chargés des programmes à crédits de l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation. De plus, une réunion distincte avec des représentants du Centre d'études indépendantes (CEI) de TVO a eu lieu le 15 mai 2015 afin de discuter du rôle de l'éducation à distance dans la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation. Le présent rapport résume les consultations qui ont été menées auprès des conseils scolaires. L'annexe A contient un résumé de la conversation avec le Centre d'études indépendantes de TVO.

Les consultations avaient pour but de présenter la Stratégie pour l'éducation des adultes aux conseils scolaires, de recueillir leurs impressions et de lancer un dialogue continu sur la meilleure façon de procéder afin de mettre sur pied une approche collaborative régionale pour la prestation des programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente entre les conseils scolaires. Au cours des discussions menées dans le cadre des consultations, les conseils scolaires ont été invités à prendre en considération les quatre secteurs principaux et à partager leurs réflexions sur les pratiques existantes qui donnent déjà des résultats dans ces domaines. Les conseils scolaires ont également décelé les lacunes ou les défis qui freinent les améliorations dans les quatre secteurs principaux.

Les questions utilisées pour guider les consultations auprès des conseils scolaires sont indiquées ci-dessous :

1. Pratiques et modèles prometteurs et novateurs

Quelles sont certaines des pratiques prometteuses ou des approches novatrices à la prestation des programmes et des services que vous mettez en œuvre à l'heure actuelle?

2. Lacunes, défis et limitations

Quels sont les défis et les obstacles à surmonter pour faire en sorte que les apprenants de toutes les régions aient accès aux programmes et aux services dont ils ont besoin?

3. Approche collaborative régionale

- Comment collaborez-vous à l'heure actuelle avec vos partenaires à la planification et à la prestation des programmes et services de l'éducation des adultes?
- Comment pouvez-vous renforcer vos efforts de collaboration actuels? À quels obstacles êtes-vous confrontés?
- Comment le Ministère peut-il soutenir vos efforts visant à renforcer vos relations de collaboration?

Organisation de ce rapport

Le présent rapport est organisé en quatre parties afin de montrer les résultats des séances de consultation:

- **1^{re} partie** : Rétroaction des conseils scolaires sur les niveaux actuels de collaboration régionale
- **2^e partie** : Rétroaction des conseils scolaires sur les possibilités et les difficultés liées à la mise en œuvre des quatre secteurs principaux de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation
- **3^e partie** : Thématiques communes
- **4^e partie** : Points saillants régionaux

1^{re} partie : Rétroaction des conseils scolaires sur les niveaux actuels de collaboration régionale

La rétroaction des conseils scolaires sur les niveaux actuels de collaboration régionale allait de la confirmation de relations de travail positives entre certains conseils coïncidents à la reconnaissance de relations compétitives entre les conseils qui nuisent à la collaboration dans de nombreuses circonstances.

Les exemples de collaboration régionale fructueuse existante s'appuyaient habituellement sur les conditions suivantes :

- Des relations de travail positives entre les personnes-ressources des conseils.
- Une volonté d'aiguiller les apprenants vers les programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente des conseils coïncidents.
- Un entendement et une concentration des efforts pour éviter le chevauchement des programmes offerts.
- La proximité géographique des conseils scolaires.

Les conseils scolaires de langue française ont qualifié leur niveau actuel de

collaboration de manière favorable. Ils ont fait remarquer que la coopération permet aux conseils de langue française d'optimiser les ressources disponibles et d'élargir la gamme de services que les conseils peuvent offrir. Des exemples de leur collaboration sont donnés ici.

- Il y a trois partenariats en éducation et formation des adultes francophones (PEFA). La focalisation de chaque PEFA est déterminée par les besoins et les priorités à l'échelle régionale. Cette collaboration a permis la création d'outils d'évaluation communs pour la littératie et la numératie dans une région.
- Un partenariat entre les conseils scolaires catholique et public (Centre d'éducation et de formation de l'Est de l'Ontario [CEFEO]) tient conjointement une école de jour pour adultes à Casselman, à l'est d'Ottawa.
- Dans l'est de l'Ontario, un système d'aiguillage coordonné et centralisé entre les conseils scolaires de langue française a été mis sur pied.

Des conseils scolaires ont créé des relations de collaboration avec des collègues et d'autres fournisseurs de services, individuellement la plupart du temps, afin d'améliorer les itinéraires pour leurs apprenants qui désirent poursuivre leurs études.

Le Toronto District School Board a conçu un programme axé sur les partenariats avec les établissements postsecondaires qui favorise les transitions vers les programmes d'éducation postsecondaires :

- Collège George Brown : programme de soins infirmiers auxiliaires
- Université Ryerson: orientation des apprenants vers l'université
- Collège Centennial : Techniques de services policiers

Tous les conseils ont fait état des difficultés suivantes pour mettre en œuvre la vision du ministère qui consiste à améliorer l'accès à l'éducation des adultes grâce à des partenariats collaboratifs régionaux entre les conseils scolaires :

- La distance physique entre les conseils scolaires.
- Les relations entre les administrateurs des conseils scolaires.
- Les besoins divergents entre les conseils scolaires en milieu urbain et rural et les conseils scolaires de langue française et anglaise.
- La compétition entre les conseils scolaires en quête d'apprenants qui est engendrée par une formule de financement fondée sur les effectifs.
- Le manque de clarté au sujet de la « collaboration régionale » et de son application pour les conseils scolaires.

Les conseils ont reconnu la possibilité que l'Ontario Association of Continuing Education School Board Administrators (CESBA) appuie une collaboration officielle entre les conseils scolaires. Les conseils ont indiqué qu'ils aimeraient avoir plus d'occasions de faire du réseautage entre eux, d'échanger des pratiques exemplaires et d'apprendre les uns des autres, comme ils commencent à le faire aux réunions régionales de la CESBA.

Les participants ont déterminé que des renseignements sur les profils des conseils, les programmes offerts et les méthodes d'accueil, d'aiguillage et d'évaluation seraient utiles ainsi qu'un mécanisme qui permettrait de partager les pratiques exemplaires. Les conseils scolaires ont donné à entendre qu'il serait utile de créer une base de données centrale sur les apprenants adultes et de partager ces données à l'échelle de la province.

Les conseils ont souligné qu'un tableau stratégique clair avec une orientation et des lignes directrices du Ministère s'avère nécessaire pour qu'une collaboration régionale efficace puisse avoir lieu. Certains conseils ont donné à entendre que seule une obligation directe d'offrir une éducation des adultes attirerait le niveau d'attention, de soutien et d'intérêt nécessaire auprès de la haute direction pour assurer une prestation efficace des programmes et services d'éducation des adultes.

2^e partie : Rétroaction des conseils scolaires sur les possibilités et les difficultés liées à la mise en œuvre des quatre secteurs principaux de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation

Les quatre secteurs principaux suivants de la Stratégie constituent le point de départ d'une approche progressive en vue de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation. Les participants ont été invités à discuter des pratiques prometteuses ainsi que des obstacles et des défis dans le contexte de ces quatre domaines.

1. Accès coordonné à l'échelle régionale à une prestation flexible de programmes et/ou de services d'éducation des adultes et d'éducation permanente (p. ex., apprentissage électronique ou en mode hybride) qui conviennent le mieux aux besoins des apprenants adultes;
2. Services intégrés d'information, d'accueil, d'évaluation et d'aiguillage à l'échelle régionale pour faire en sorte que les apprenants soient dirigés vers le programme ou le service qui convient le mieux à leurs besoins;
3. Reconnaissance des acquis (RDA) disponible à l'échelle régionale et appliquée de façon uniforme pour les élèves expérimentés qui travaillent à obtenir un diplôme d'études secondaires;
4. Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires disponibles à l'échelle régionale pour les adultes qui travaillent à obtenir un diplôme d'études secondaires ou à satisfaire aux conditions préalables de l'admission aux études postsecondaires.

2.1 Prestation flexible

Les conseils ont révélé qu'une prestation flexible est très importante pour assurer des programmes et services d'éducation des adultes efficaces qui répondent à l'éventail grandissant de besoins complexes auxquels les apprenants adultes sont confrontés. Les conseils scolaires sont donc souvent obligés d'offrir ou de coordonner des « soutiens intégrés » supplémentaires. Ces soutiens aident les apprenants à aborder efficacement les besoins ou les obstacles auxquels ils sont confrontés et permettent aux conseils scolaires de renouveler et de maintenir l'engagement des apprenants adultes et de créer les conditions propices à la réussite des apprenants. Les conseils ont fait remarquer que les soutiens de ce genre sont souvent liés à la santé mentale, aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi. Les conseils ont déclaré que le manque de soutiens pour la

Lors de la consultation dans la région de l'Ouest, un programme appelé Fast Track pour les apprenants adultes de plus de 18 ans a été décrit comme une pratique prometteuse qui offre des programmes flexibles pour l'élève qui n'est pas nécessairement à l'aise de se joindre à un environnement scolaire ordinaire après sa transition du programme Apprentissage parallèle dirigé. Le programme « accéléré » se concentre sur le ré-engagement, la littératie et la numératie.

santé mentale et la toxicomanie a des répercussions sur les élèves qui ont besoin de services et les enseignants qui ont le défi d'offrir un soutien adéquat.

Les conseils scolaires ont reconnu que la facilité d'accès est indispensable pour l'apprenant et qu'elle constitue un objectif que de nombreux fournisseurs de services visent à atteindre. On a toutefois fait remarquer que la coordination d'un tel service peut uniquement se faire dans un seul endroit où il y a un nombre suffisant d'apprenants pour en couvrir les frais.

Les conseils scolaires ont convenu qu'il y a plusieurs obstacles à franchir afin de jouir d'une plus grande flexibilité pour la prestation des programmes et services d'éducation des adultes et d'éducation permanente. L'espace physique et l'emplacement des programmes d'éducation des adultes peuvent poser des problèmes. Les conseils

scolaires ont fait remarquer que les installations sont vieillissantes et qu'ils n'ont pas les moyens d'entretenir ou d'améliorer des espaces aménagés pour les programmes d'éducation des adultes dans les édifices. Les conseils de langue française ont décrit les difficultés à offrir une prestation flexible compte tenu des petites populations desservies qui sont disséminées sur un large territoire. Des

Le modèle du « guichet unique » est une pratique prometteuse, surtout dans les collectivités plus rurales. La prestation de services de garde dans des endroits qui regroupent plusieurs programmes et services sous un même toit est particulièrement attrayante pour les apprenants adultes. À Niagara Falls, après la fermeture d'une école secondaire, cet espace a été « recyclé » pour abriter les programmes spécialisés, en plus d'un programme de garde d'enfants, et c'est maintenant un édifice à fonctionner sur base de recouvrement intégral des frais.

difficultés similaires ont été soulevées par les conseils scolaires nordiques et ruraux. Les conseils scolaires ont réitéré qu'ils considèrent que le financement accordé pour les améliorations des immobilisations et pour la technologie est insuffisant. Les conseils ont discuté de la difficulté à trouver un lieu physique adéquat pour la prestation en classe ainsi que des difficultés d'accès à l'infrastructure complémentaire nécessaire pour assurer une prestation en ligne.

Des conseils scolaires qui ont fait des expériences avec l'apprentissage électronique ont déclaré que, lorsque le soutien est adéquat, l'apprentissage en ligne aide à surmonter les obstacles à l'accès et constitue une solution de rechange à la prestation en classe.

Dans le même ordre d'idées, la plupart des conseils scolaires de langue française offrent l'apprentissage électronique dans le cadre d'une série élargie de programmes ou d'options de prestation. Les conseils de langue française ont eu des expériences variées avec l'apprentissage électronique : certains conseils créent leur propre contenu tandis que d'autres ont mis en place des mécanismes pour suivre de près la progression des élèves afin de garder les apprenants engagés. La plupart des conseils de langue française concernés par l'apprentissage électronique offrent une entrée continue afin de s'adapter aux horaires et aux autres besoins des apprenants adultes.

La plupart des conseils scolaires ont fait remarquer que même si l'apprentissage électronique est celui qui permet la plus grande flexibilité, atteindre tous les apprenants adultes et offrir des soutiens à l'apprentissage adéquats demeure difficile. Par exemple, il n'y a pas toujours un accès fiable à la technologie et les connaissances ou les compétences en informatique de l'éducateur des adultes et de l'apprenant adulte peuvent être insuffisantes. Les conseils de langue française ont fait remarquer que les apprenants adultes, surtout dans la région du Nord, ne sont pas toujours assez autonomes et motivés pour réussir dans l'apprentissage électronique.

Les conseils reconnaissent que, tout comme dans la salle de classe, les apprenants adultes qui participent à l'apprentissage électronique bénéficient également d'une relation de soutien avec une personne bienveillante qui peut les aider avec les travaux de cours. Des conseils qui explorent l'enseignement hybride ont relevé des signes prometteurs pour la réussite de ce mode de prestation. Certains conseils ont mis à l'essai l'apprentissage électronique avec services de tutorat en face à face afin d'offrir des conditions favorables à la réussite des apprenants adultes.

Les conseils de la région de l'Ouest ont discuté des mérites du projet pilote en mode hybride d'éducation des adultes et d'éducation permanente financé par le ministère de l'Éducation, de la flexibilité et du soutien qu'il apporte aux élèves et du perfectionnement professionnel qu'il offre aux enseignants. Ces projets pilotes explorent également un moyen plus efficace d'allouer le financement existant afin de mieux soutenir la réussite des apprenants.

Les participants ont parlé de la valeur que les enseignants ajoutent à l'éducation des adultes et à l'éducation permanente et ont qualifié le rôle de l'enseignant d'indispensable à la réussite des apprenants adultes. Les conseils scolaires ont fait remarquer les efforts de certains enseignants pour atteindre l'apprenant. Par exemple, il y en a qui sont disposés à traverser la collectivité afin d'offrir un enseignement en face à face.

Les conseils ont souligné l'incidence des taux de roulement élevés parmi les enseignants et les administrateurs de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente ainsi que la perte de connaissances précieuses, comme une perspective sur l'environnement d'apprentissage des adultes, qui en découle.

Les conseils scolaires ont élaboré sur leurs expériences avec le Programme à double reconnaissance de crédit et le programme L'école au collège (EAC) ainsi que sur le grand succès de ces programmes du ministère de l'Éducation. Les conseils ont fait remarquer qu'un accès à ces programmes serait également avantageux pour l'apprenant adulte. Ils ont suggéré que le ministre songe à élargir les critères d'admissibilité et à assouplir les règles afin de donner la possibilité à un plus grand nombre d'apprenants adultes d'y participer. Les conseils ont également mentionné les avantages des possibilités d'apprentissage par l'expérience pour les apprenants adultes, comme l'apprentissage coopératif.

2.2 Information, accueil, évaluation et aiguillage

Certains conseils ont mentionné qu'il y a un manque généralisé d'échange de renseignements entre les conseils et ils ont également reconnu l'importance de la communication afin de créer des itinéraires fluides pour les apprenants. Les conseils ont qualifié le premier point de contact pour un apprenant adulte de crucial et ils ont réitéré l'importance de faire en sorte que les apprenants soient orientés rapidement vers le bon programme.

Les conseils nous ont dit que l'évaluation des apprenants au moment de l'admission présente des difficultés. Premièrement, le personnel d'orientation a été déterminé être le mieux qualifié pour effectuer les évaluations, mais il n'y a pas beaucoup de sections d'éducation des adultes qui possèdent des fonds pour un personnel d'orientation spécialisé. Bien souvent, les évaluations à l'accueil sont réalisées par des employés qui n'ont pas été suffisamment formés pour le faire et qui ne connaissent peut-être pas toute la gamme des services offerts. Deuxièmement, les conseils ont déclaré qu'il y a un manque de coordination entre les fournisseurs de services d'éducation des adultes, ce qui peut obliger l'apprenant adulte à remplir de nouveaux documents liés à l'évaluation et à refaire les travaux des programmes précédents. Enfin, les participants ont signalé l'absence d'un processus cohérent et uniforme d'aiguillage et de transition entre les services d'éducation des adultes et d'éducation permanente financés par le ministère de l'Éducation, les services d'enseignement du français langue seconde et d'anglais langue seconde (FLS/ALS) financés par le MACICI et de services liés à l'alphabétisation et à la formation de base (AFB) financés par le MFCU, qui pourrait orienter clairement les apprenants vers le programme qui répond le mieux à leurs besoins.

Les conseils de la région de Toronto ont donné à entendre qu'une base de données centrale qui indiquerait les antécédents et les aiguillages électroniques des apprenants pourrait aider à concevoir des itinéraires plus harmonieux pour les apprenants.

Des conseils ont fait remarquer qu'il y a des divergences entre les programmes d'éducation des adultes offerts par le ministère de l'Éducation, le MFCU et le MACICI. Par exemple, la terminologie employée dans les programmes d'éducation des adultes offerts par les trois ministères n'est pas uniforme. Ce manque d'uniformité peut engendrer plus de confusion, tant pour l'apprenant que pour l'éducateur, lorsqu'il s'agit de placer l'apprenant dans le bon programme et la bonne classe. Les conseils de langue française ont ajouté que le manque d'uniformité se fait également sentir dans l'interprétation des critères d'admissibilité ou des règles des programmes d'une région à l'autre.

Des conseils ont donné à entendre qu'une meilleure coordination de la prestation de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente pourrait être effectuée en se servant d'une terminologie partagée et en utilisant une langue et des définitions communes entre les conseils et les programmes des trois ministères. Les conseils ont déclaré qu'une meilleure cohérence dans le système d'éducation des adultes pourrait

également être obtenue en améliorant les interactions et la communication entre les directions des conseils scolaires et les organismes communautaires, en comprenant mieux les programmes et services offerts par les uns et les autres et en établissant un mécanisme afin de faciliter l'échange de renseignements et de connaissances, comme un site Web. Les conseils considéraient qu'une interaction plus étroite avec les organismes communautaires était non seulement un moyen possible pour accroître la sensibilisation à l'éducation des adultes, mais également pour faire valoir les services des conseils scolaires et pour explorer des techniques novatrices de ré-engagement des apprenants. Les conseils ont parlé de leurs expériences de collaboration variées avec les organismes communautaires et de la possibilité d'en profiter mutuellement grâce à une meilleure coordination des programmes.

Dans le même ordre d'idées, les conseils de langue française se sont montrés intéressés à travailler plus étroitement avec les organismes communautaires, notamment avec les centres d'accueil pour les nouveaux arrivants et les organismes qui aident les immigrants à s'établir. Les conseils de langue française ont fait remarquer qu'il y a une augmentation de francophones dans l'Est ainsi que dans le Centre Sud-Ouest, qui est attribuable principalement à l'immigration. Néanmoins, les conseils de langue française font remarquer que les nouveaux arrivants francophones sont souvent orientés vers des services en anglais par défaut. Certains conseils de langue française aimeraient obtenir plus d'informations sur les nouveaux arrivants afin de mieux planifier leurs services.

Les conseils de langue française ont connu quelques collaborations fructueuses avec des organismes communautaires (le YMCA a été qualifié de partenaire clé), mais la collaboration est fondée sur des relations personnelles et elle n'est pas systématique.

Les conseils ont discuté des questions d'éthique et de protection des renseignements personnels qui entourent le partage de l'information (c'est-à-dire des questions d'éducation, démographiques et sociales) entre les ministères et les partenaires communautaires. Les conseils ont convenu qu'il serait utile, dans le processus d'évaluation, de prendre connaissance des données sur les apprenants, comme leurs expériences antérieures avec le système d'éducation, et de comprendre les types de soutien qui sont nécessaires.

Les conseils scolaires ont souligné que pour être efficaces, l'information, l'accueil, l'évaluation et l'aiguillage ont besoin que les programmes et services d'éducation des adultes, comme la RDA pour les élèves expérimentés, soient mieux présentés aux apprenants afin de ré-engager les adultes à revenir et à poursuivre leurs études.

2.3 Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés

Lors des consultations, les conseils scolaires ont décrit les difficultés éprouvées afin de mettre en place une reconnaissance des acquis (RDA) pour les élèves expérimentés. Les conseils ont ciblé comme un obstacle important les connaissances et l'expérience insuffisantes du personnel, qui est

La RDA pour les élèves expérimentés est le processus officiel d'évaluation et d'allocation de crédits par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits pour leurs acquis. Les acquis comprennent les connaissances et habiletés acquises de façon formelle et informelle en dehors d'une école secondaire. Les élèves peuvent faire évaluer leurs connaissances et habiletés en fonction des attentes énoncées dans les programmes-cadres provinciaux afin d'obtenir des crédits comptant pour le diplôme d'études secondaires. Le processus de la RDA peut améliorer et accélérer l'obtention d'un diplôme d'études secondaires tout en assurant son intégrité.

Pour y être admissible, l'apprenant doit être âgé d'au moins 18 ans et ne pas être inscrit à un programme d'une école de jour depuis au moins un an.

également chargé de l'accueil, pour administrer la RDA pour les élèves expérimentés. Les conseils ont déterminé que les conseillers en orientation étaient les mieux placés pour entreprendre une RDA pour les élèves expérimentés, mais peu de conseils ont déclaré disposer des fonds nécessaires pour embaucher un orienteur spécialisé à cette fin. Les conseils qui disposaient de suffisamment de fonds pour faire appel à des employés de soutien supplémentaires avaient peu de temps à consacrer à l'administration des évaluations pour la RDA.

Les conseils ont confié que les apprenants adultes ignorent généralement que les RDA existent et que les conseils sont souvent réticents à offrir ou à promouvoir la RDA pour les élèves expérimentés en raison du « caractère transitoire » des élèves¹. Des participants ont fait remarquer le manque de cohérence dans la façon d'appliquer la RDA pour les élèves expérimentés entre les conseils : elle se fait à des moments différents, dans des circonstances différentes et par des professionnels différents. Les conseils ont souligné que la disponibilité du personnel qualifié pour administrer la RDA pour les élèves expérimentés varie d'un bout à l'autre de la province et que les évaluations et les déterminations liées à la RDA ne sont pas toujours partagées entre les conseils. Le recours à un coordonnateur régional de la RDA ou à un conseiller à l'accueil afin d'évaluer les relevés et d'administrer la RDA pour les élèves expérimentés en guise d'option prometteuse possible a fait l'objet d'une discussion.

Des conseils ont déterminé que la RDA pour les élèves expérimentés est un bon moyen pour ré-engager les adultes par rapport à leur apprentissage et qu'elle devrait donc faire l'objet d'une promotion auprès des apprenants adultes afin de leur montrer que le diplôme d'études secondaires n'est peut-être pas aussi loin qu'ils le pensent. Les conseils ont remarqué que la politique actuelle permet une interprétation variée de la façon de reconnaître les expériences de vie antérieures, comme le rôle de parent, le

¹ Le caractère transitoire fait référence aux apprenants adultes qui commencent et qui interrompent leur apprentissage dans des périodes de temps relativement courtes.

bénévolat ou les emplois précédents, au moment d'administrer la RDA pour les élèves expérimentés. Les conseils ont convenu que la politique actuelle qui exige que l'élève soit âgé d'au moins 18 ans et qu'il n'ait pas fréquenté l'école pendant un an avant d'être admissible à la RDA est problématique étant donné la venue de la loi sur l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans. Ensemble, la loi et la politique relative à la RDA pour les élèves expérimentés pourraient obliger de nombreux apprenants à attendre un an après avoir quitté l'école avant d'être admissibles à la RDA, ce qui augmenterait le risque de décrochage de manière importante.

Les conseils de langue française ont déclaré qu'il existait un bon degré de collaboration et d'entraide en matière de RDA pour les élèves expérimentés entre les conseils plus expérimentés et ceux qui ont moins d'expérience. Malgré cela, les conseils scolaires de langue française ont trouvé l'administration de la RDA pour les élèves expérimentés trop complexe. Ils ont souligné la nécessité de simplifier et de normaliser la RDA pour les élèves expérimentés. Les conseils scolaires de langue française se sont également montrés intéressés à recevoir une formation plus poussée ainsi qu'un plus grand nombre d'outils d'évaluation en français afin de favoriser une prestation plus efficace et cohérente de la RDA pour les élèves expérimentés auprès des apprenants francophones.

2.4 Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires

Les conseils ont confié que les apprenants adultes n'ont pas les mêmes aspirations et besoins que les apprenants qui fréquentent l'école de jour traditionnelle. Par exemple, les apprenants adultes peuvent avoir des acquis précieux, des responsabilités familiales, une expérience de l'emploi, etc. Les apprenants adultes ont besoin d'un soutien, en particulier d'une personne bienveillante qui comprend le cheminement des apprenants adultes et qui peut souligner la pertinence de leurs travaux scolaires par rapport à leurs objectifs ultimes en matière d'éducation et d'emploi. Les conseils ont confié que les apprenants adultes ont besoin d'un contact fréquent avec une personne bienveillante. Cette personne est souvent un enseignant, mais elle peut également prendre la forme d'un conseiller en orientation qui aidera l'apprenant à déterminer ses compétences et à tracer un itinéraire vers des études postsecondaires ou un emploi.

Les conseils reconnaissent que le rôle de l'orienteur pour l'apprenant adulte doit évoluer de manière à inclure l'orientation professionnelle. Les participants ont confié que les services de l'orienteur doivent être accessibles afin d'amener les apprenants adultes à participer à la planification de leur itinéraire. Les conseils ont signalé que les orienteurs doivent avoir une connaissance intime des besoins des marchés locaux et qu'ils doivent connaître les programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanentes qui sont offerts ainsi que tous les itinéraires potentiels ouverts aux apprenants.

Les conseils ont malheureusement confié que, comme les conseillers en orientation sont souvent débordés, la qualité du service offert peut être compromise. Certains conseils scolaires ont également mentionné que plusieurs orienteurs qualifiés approchent de la retraite et que leurs compétences et leur mentalité peuvent ne plus

convenir aux défis actuels auxquels les élèves sont confrontés. Plusieurs conseils de langue française n'ont pas de conseillers en orientation pour accompagner les apprenants adultes.

Les conseils ont souligné que les relations sont la clé afin de créer des possibilités pour une planification réussie des itinéraires. De nombreux conseils scolaires encouragent des liens étroits avec les employeurs et les partenaires communautaires, car leur coopération est indispensable pour offrir des possibilités d'apprentissage par l'expérience, comme l'apprentissage coopératif. Les conseils de langue française ont également relevé qu'il faut une meilleure liaison avec les « conseils de planification de la main-d'œuvre régionale ». Les conseils ont aussi souligné l'importance d'établir des liens avec les collèges tout en se servant des données afin d'éclairer la prise de décisions pour les programmes spécialisés. Les programmes spécialisés, comme les soins de santé intégrés ou les programmes de formation des préposés aux services de soutien à la personne, favorisent l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario ainsi que les transitions vers les études postsecondaires et/ou l'emploi.

Dans d'autres circonstances, les conseils ont souligné que les relations sont la clé d'un ré-engagement efficace et continu des apprenants adultes vulnérables. Ils ont cerné des possibilités de travailler plus étroitement avec les fournisseurs de services d'Ontario au travail (OT) puisqu'ils ont plusieurs clients en commun. Des conseils ont déclaré avoir eu du mal à entretenir des relations de collaboration avec les fournisseurs d'OT, surtout en 2014-2015, à cause des défis technologiques qui ont préoccupé les fournisseurs de services d'OT. Dans certains cas, les partenariats entre les conseils scolaires et les bureaux d'OT ont porté fruit, tandis que dans d'autres circonstances, les conseils ont remarqué qu'il y avait un manque de communication ou de ralliement de la part des bureaux d'OT.

3^e partie : Thématiques communes

3.1 Incidences du financement

Les conseils scolaires ont déterminé que le modèle de financement actuel constitue un obstacle important pour la prestation de programmes et services d'éducation des adultes de qualité qui répondent aux besoins diversifiés des apprenants adultes. Les participants ont souligné que le taux de financement actuel pour les apprenants âgés de 21 ans et plus n'est pas suffisant pour couvrir les frais des services nécessaires comme une évaluation et un accueil rigoureux, des conseils et une planification des itinéraires, des soutiens intégrés, comme les ressources de santé mentale, ou le perfectionnement professionnel pour les enseignants de l'éducation permanente. Les conseils ont fait remarquer que la différence dans le taux de financement entre les apprenants de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente qui sont âgés de moins de 21 ans et ceux qui ont 21 ans et plus pourrait être perçue comme un problème d'équité et d'inclusion.

Les conseils ont réitéré l'importance du personnel d'orientation dans l'éducation des adultes et l'éducation permanente en soulignant qu'une expertise en planification d'itinéraires et des connaissances sur les marchés du travail locaux sont fortement en demande. Des conseils scolaires ont donné à entendre qu'à cause du manque de financement pour les soutiens en orientation, les membres du personnel enseignant et administratif sont appelés à agir comme des conseillers en orientation et des superviseurs des services d'emploi en plus d'assumer leurs rôles courants, une situation qui exerce des pressions supplémentaires sur le personnel et qui risque de priver les apprenants de l'expertise dont ils ont besoin. Les conseils ont déclaré que les enseignants ont également besoin de ressources et de formations liées à la santé mentale et à la toxicomanie afin de soutenir les apprenants adultes, surtout dans les cas où l'école n'est pas en mesure d'embaucher du personnel qualifié.

Les conseils ont expliqué comment les enseignants à l'éducation permanente qui sont rémunérés à l'heure n'ont pas le même type d'accès au perfectionnement professionnel ou à une période de préparation rémunérée que leurs homonymes qui ont un contrat à salaire annuel. Les conseils ont réitéré que les enseignants sont une source précieuse de soutien dans l'éducation des adultes et qu'ils ont besoin d'un perfectionnement professionnel afin d'améliorer leurs pratiques, notamment en se familiarisant avec la différenciation pédagogique et les technologies d'apprentissage électronique. Les conseils scolaires ont donné à entendre que les conventions collectives ont souvent une incidence sur la mesure dans laquelle les conseils peuvent faire preuve de flexibilité ou d'innovation dans leur prestation des programmes en raison des descriptions d'emploi négociées à l'échelle locale.

Les participants ont indiqué fortement que les échéances actuelles pour la production des rapports de données sur les effectifs ne tiennent pas compte de l'assiduité plus volatile des apprenants adultes. Comme les apprenants adultes peuvent ne pas toujours être présents aux deux dates fixées pour le dénombrement des présences, ils

ne sont pas comptabilisés pour les besoins du financement, ce qui exerce des pressions financières pour les conseils scolaires. Les conseils ont demandé avec insistance au ministère de l'Éducation d'envisager un processus de production de rapports de données sur les effectifs qui accorde une plus grande flexibilité en ce qui a trait aux options liées à l'inscription et aux dates de dénombrement des présences.

Des conseils scolaires ont confié qu'un modèle de financement fondé principalement sur les effectifs est problématique pour les programmes d'éducation des adultes et d'éducation permanente. Il engendre une compétition entre les conseils scolaires, en les incitant à retenir les apprenants plutôt qu'à les orienter vers le programme ou le service qui répond le mieux à leurs besoins et en nuisant à la collaboration à la longue.

3.2 Géographie

Les conseils scolaires ont souligné que les besoins et les défis de chaque conseil dépendent de l'emplacement, par exemple, de la densité de la population d'apprenants à l'intérieur d'une vaste région géographique et du milieu urbain ou rural dans lequel le conseil est situé. Les conseils scolaires ont souligné la nécessité d'assurer un meilleur accès aux réseaux de transport afin de tenir compte des besoins des apprenants qui ne peuvent pas se rendre régulièrement au conseil scolaire le plus proche. Les conseils ont déclaré que plus la distance que les apprenants adultes doivent parcourir pour obtenir le service est longue, moins ils sont susceptibles d'être présents régulièrement.

Afin d'aborder le problème de la géographie et le défi de servir une population dispersée, certains conseils ruraux et éloignés collaborent entre eux et avec les organismes communautaires par nécessité.

Les conseils ruraux et éloignés qui participent aux projets pilotes de soutien aux chefs de famille monoparentale s'associent à des organismes communautaires afin d'offrir des soutiens intégrés et des programmes à crédits aux élèves qui sont des chefs de famille monoparentale. Le Lakehead District School Board s'associe à des organismes de la Première Nation de Matawa et à des organisations autochtones. À Sudbury, il y a des partenariats avec Ontario au travail et avec l'initiative Manitoulin Works.

Plusieurs conseils sont favorables à l'emploi de technologies innovantes, comme l'apprentissage électronique ou les modèles hybrides, afin d'aider à offrir l'enseignement aux apprenants qui sont limités par leur situation géographique. Les conseils ont toutefois expliqué que la mise en place de l'apprentissage électronique dans les collectivités éloignées est souvent difficile en raison de l'accès restreint à une bande passante Internet suffisante.

3.3 Leadership

Les participants des conseils scolaires ont remarqué que l'éducation des adultes et l'éducation permanente sont considérées entre eux ainsi que dans l'ensemble de la communauté comme une moins grande priorité que le système d'éducation de la

maternelle à la 12^e année. Les participants ont affirmé qu'ils craignaient que le secteur de l'éducation des adultes soit souvent mal vu à cause de cette perception et que cette situation pouvait donner de mauvaises impressions du rendement et des habiletés des enseignants et des élèves. Plusieurs conseils considèrent que la perception actuelle à l'égard de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente constitue un obstacle lorsqu'il s'agit d'amener les apprenants à s'engager et de convaincre la haute direction à accepter d'investir dans les programmes et services d'éducation des adultes, ce qui favoriserait la réussite des apprenants adultes.

Les conseils ont décrit le manque d'attention et l'absence de priorités envers l'éducation des adultes et l'éducation permanente de la part des membres de la haute direction, ce qui est attribuable, en partie, à un certain nombre de caractéristique communes au système d'éducation des adultes et d'éducation permanente, y compris le roulement de personnel élevé et l'inexpérience des hauts dirigeants dans le milieu de l'éducation des adultes, une aversion à prendre des risques ainsi qu'un manque de sensibilisation ou de connaissances en général sur l'importance de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente. De nombreux participants croient qu'un changement de culture en faveur d'une perspective plus inclusive des besoins de l'éducation continue doit se produire afin de rallier davantage la haute direction des conseils scolaires.

4^e partie : Points saillants régionaux

4.1 London

Les participants des conseils scolaires à la consultation régionale de London ont expliqué qu'il y a déjà une collaboration, dans une certaine mesure, entre les conseils coïncidents. Les conseils ont compris la corrélation entre le paysage économique changeant de la région et l'augmentation récente du nombre d'apprenants adultes, mais ils ont indiqué que les apprenants adultes sont difficiles à atteindre. La région est composée d'un mélange de conseils urbains et ruraux qui éprouvent des difficultés uniques sur le plan de la prestation de l'éducation des adultes. Certains conseils de London ont discuté des mérites du projet pilote hybride et de la flexibilité qu'il offre pour les apprenants adultes.

4.2 Barrie

Les conseils scolaires de Barrie ont convenu que la région a une longue tradition de collaboration. Certains conseils ne savaient pas trop comment mettre en place une collaboration régionale entre les conseils scolaires et préféraient renforcer et cultiver les partenariats avec des groupes communautaires, ce qui leur a permis de faire preuve de créativité dans la prestation des services.

4.3 Toronto

La région de Toronto est très vaste et dense et compte une population d'apprenants diversifiée sur le plan culturel. Les conseils de Toronto voyaient les avantages de la collaboration, mais ils avaient du mal à comprendre comment elle pourrait se concrétiser.

4.4 Ottawa

Ottawa se caractérise par une vaste étendue géographique répartie entre des conseils urbains et ruraux. Même si la région jouit d'une stabilité d'emploi, les conseils d'Ottawa décrivaient des zones où la mentalité des apprenants adultes rendait la prestation des services très difficile. Les conseils ont décrété qu'un changement de culture au sein de la population et qu'un changement de perception à l'égard de l'éducation des adultes s'imposaient.

4.5 Thunder Bay

Les approches novatrices des conseils et leur dévouement à l'égard des services aux apprenants adultes et des activités de ré-engagement sont uniques. Bien que les

relations entre les conseils coïncidents soient bien établies, les conseils du Nord ont vu la collaboration élargie comme une occasion de tirer parti de l'expertise de leurs homonymes régionaux.

4.6 Conseils de langue française

Les conseils scolaires de langue française ont décrit une tradition de collaboration positive entre eux et avec différents organismes et réseaux, y compris des collègues. Dans certaines régions de l'Ontario, les apprenants francophones ont accès à un nombre limité de programmes et services d'éducation des adultes offerts en français ou sont orientés vers des services en anglais par défaut.

Les conseils scolaires de langue française servent aussi une population réduite et dispersée sur de grands territoires. Dans certaines régions, les besoins varient grandement d'une communauté à une autre et c'est un défi de répondre à ces besoins variés. Qui plus est, les conseils de langue française ont une capacité limitée de collaborer ou d'établir des partenariats avec la multitude d'agences de langue anglaise qui pourraient offrir aux apprenants des services connexes.

Les conseils scolaires de langue française ont également signalé que les priorités préconisées par différents ministères peuvent être perçues comme étant contradictoires et qu'elles engendrent une compétition entre les fournisseurs de services des programmes :

- Obtenir un diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Poursuivre des études postsecondaires.
- Cheminer vers l'emploi.

Les conseils de langue française ont fait des remarques sur la concurrence entre les programmes d'éducation des adultes offerts qui sont dirigés par les trois ministères et ont demandé avec insistance au ministère de l'Éducation d'envisager comment ces intervenants pourraient prendre part aux autres discussions.

Annexe A : Résumé de la réunion avec le Centre d'études indépendantes de TVO

Le Centre d'études indépendantes (CEI) de TVO offre un éventail de cours à distance en français et en anglais donnant droit à des crédits qui mènent à un diplôme d'études secondaires de l'Ontario. Les cours du CEI suivent un modèle d'apprentissage hybride qui allie des composantes sur papier et en ligne. Les sections qui suivent résument les notes présentées par le personnel du CEI en réponse aux questions posées dans le cadre des consultations sur la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation.

Possibilités et difficultés liées à la mise en œuvre des quatre secteurs principaux de la Stratégie pour l'éducation des adultes du ministère de l'Éducation

Prestation flexible

Les apprenants peuvent commencer les cours d'éducation à distance du CEI n'importe quand et n'importe où (360 jours par année), ce qui leur donne un maximum de flexibilité pour répondre à d'autres besoins personnels dans leur temps libre. Le soutien à l'apprentissage, qui est offert en ligne et/ou par téléphone par des enseignants certifiés, est accessible n'importe quand et n'importe où, mais la réponse des enseignants n'est pas nécessairement immédiate. Tandis que le CEI s'oriente vers une prestation en ligne plus numérique pour les cours, les apprenants qui ne possèdent pas d'aptitudes ou de ressources techniques peuvent ne pas avoir les compétences requises pour accéder aux programmes d'études qui répondent à leurs besoins. De plus, les apprenants adultes peuvent ne pas connaître les possibilités offertes par le CEI pour poursuivre leurs études.

Services intégrés d'information, d'accueil, d'évaluation et d'aiguillage

Le CEI offre un soutien individualisé aux élèves potentiels à la suite d'une demande de renseignements en examinant leurs antécédents scolaires ainsi que leurs autres expériences, en évaluant leurs objectifs actuels, puis en concevant un plan pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario et/ou la réalisation des objectifs postsecondaires, professionnels et personnels. Ce service est offert seulement sur demande. Le CEI reconnaît que la formule de l'éducation à distance n'est pas propice à la rencontre individuelle en face à face qui peut s'avérer nécessaire pour accompagner les apprenants adultes dans la planification de leur itinéraire.

Reconnaissance des acquis pour les élèves expérimentés

Le CEI offre une trousse de RDA pour les élèves expérimentés fondée sur la politique aux apprenants qui cherchent une occasion d'obtenir des crédits grâce à la reconnaissance de leurs acquis. Le CEI se sert uniquement des documents fondés sur des données probantes pour les évaluations liées à la RDA, par exemple les relevés délivrés en dehors de la province, et ne possède pas actuellement de mécanisme pour procéder à des évaluations des connaissances.

Conseils, orientation professionnelle et planification d'itinéraires à l'échelle régionale

Le CEI offre aux élèves qui en font la demande des conseils et une planification d'itinéraires continus prodigués par des conseillers en orientation. Les apprenants peuvent se prévaloir de ce soutien sur une base individuelle, mais comme le CEI compte plus de 20 000 élèves et des allocations limitées en termes d'orientation, le service s'en tient à la formule sur demande. Cela dit, les apprenants ne sont pas tous au courant des services qui leur sont offerts par le CEI et peuvent ne pas réaliser qu'ils doivent en faire la demande.

Rétroaction sur la collaboration régionale

Le CEI collabore actuellement au cas par cas lorsque l'apprenant quitte le CEI ou arrive d'un autre centre pour adultes ou lorsque l'apprenant travaille simultanément dans le cadre d'un programme d'un conseil et que le CEI a besoin d'un soutien.

Le CEI a fait un certain nombre de suggestions susceptibles d'améliorer la collaboration entre le CEI et les conseils scolaires, notamment :

- Échanger de l'information sur toute la gamme de programmes et services des conseils scolaires et du CEI;
- Mieux partager l'information sur les élèves, y compris les renseignements liés aux évaluations afin d'honorer le dossier scolaire de l'apprenant et de mieux répondre à ses besoins;
- Inclure le CEI aux réunions régionales avec les conseils scolaires afin de favoriser le partage des pratiques exemplaires et des ressources et de créer un soutien coordonné pour les apprenants.